



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emplois d'avenir

Question écrite n° 85794

## Texte de la question

M. Dominique Tian attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'évaluation du dispositif des emplois d'avenir. En effet, les emplois aidés ne permettent pas de réduire durablement le chômage. Le schéma choisi pour les emplois d'avenir - 80 % dans le secteur non-marchand et 20 % en entreprises - paraît sous-optimal en termes d'insertion durable. Seulement 7 % des jeunes concernés ont suivi une formation qualifiante depuis 2012. De plus, 38 % des emplois d'avenir sont des contrats de moins d'un an (renouvelable), durée trop courte pour apprendre un métier. Le coût est en constante augmentation, de 470 millions en 2013, il est passé à 1,3 milliard en 2015. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas plus efficace d'affecter ces moyens à l'alternance qui elle débouche à 70 % sur un emploi durable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Tian](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 85794

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 juillet 2015](#), page 5724